

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLE du SAGE de l'Audomarois du 9 décembre 2019

Etaient présents:

M. Alain MEQUIGNON	Maire de Fauquembergues, vice-président de la CLE
M. Guillaume THIRARD	Sous-Préfet de Saint Omer
M. Mathieu PRUVOST	CCPL
M. Michel PREVOST	Maire d'Hallines
M. René DENUNCQ	Maire de Remilly Wirquin
M. Josse NEMPONT	ССНРМ
M. Bertrand PRUVOST	CAPSO
Mme Catherine DELEPOUVE	SMPNRCMO
Mme Sandrine KEIGNAERT	USAN
M. Daniel DESCHODT	SED
M. Olivier DEMOL	Chambre d'agriculture
M. Alain WARD	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
M. Jean Claude LEPAISANT	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
M. Raphael ZAITZEV	CCI
M. Vivien LOMBARD	Propriétaires riverains
M. René DEGUILLAGE	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
M. Christophe SEYNAVE	7 ^{ème} section de wateringues
M. Pierre DERNONCOURT	Fédération Départementale des Distributeurs d'Eau
M. Ludovic LEMAIRE	AEAP
M. Olivier MAURY	DDTM

Ont donné pouvoir :

Mme Anne VANPEENE	Conseil Départemental 62	, donnant mandat à	M. Bertrand PRUVOST
M. Francis MARQUANT	Maire d'Helfaut	, donnant mandat à	M. Michel PREVOST
M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental 62	, donnant mandat à	M. Alain MEQUIGNON
M. Sylvain LEFEBVRE	Maire de Setques	, donnant mandat à	M. Josse NEMPONT
M. Francis SAGNIER	Maire d'Esquerdes	, donnant mandat à	M. René DENUNCQ

Etaient excusés:

Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Rachid BEN-AMOR	Maire de Blendecques
Mme la Présidente ou son représentant	Conservatoire Botanique Nationale de Bailleul

Participaient également à la réunion :

M. Fabrice MAZOUNI	SED
M. Julien JEDELE	DDTM
Mme Agnès BOUTEL	SmageAa
Mme Laura CLAVE	SmageAa, animatrice de la CLE

Monsieur Alain MEQUIGNON, Vice-président de la CLE, accueille les participants et nomme les excusés et les personnes mandatées.

Le Vice-président ouvre ensuite la séance en présentant les points à l'ordre du jour :

- 1. Réinstallation de la CLE
- 2. Elections du Président et du Bureau
- 3. Révision des règles de fonctionnement de la CLE
- 4. Présentation de l'Etude Ressource (Révision de la Règle 1 du SAGE)

1. Réinstallation de la CLE:

Le mandat de six ans de la CLE, installée par arrêté du 6 décembre 2013, arrivant à échéance, le renouvellement complet de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois doit être fait, conformément aux Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Audomarois.

Le nouvel arrêté préfectoral renouvelant la composition de la CLE du SAGE Audomarois pour 6 ans a été signé par le Préfet du Pas-de-Calais le 5 décembre 2019.

Monsieur Guillaume THIRARD, sous-Préfet de Saint Omer, annonce la CLE du SAGE Audomarois réinstallée.

2. Elections du Président et du Bureau

Le sous-Préfet de Saint Omer demande les candidatures à la fonction de Président de la CLE au sein du Collège des Elus.

M. MEQUIGNON se présente à cette fonction. Après proposition de M. THIRARD, il est acté que le vote sera réalisé à main levée. M. MEQUIGNON est élu, par le Collège des Elus, en tant que Président de la CLE avec 13 votes POUR, 0 vote CONTRE et 1 ABSTENTION.

Il souligne la richesse que représente la ressource en eau.

Le Président demande les candidatures pour les fonctions de premier, second et troisième Vice-président du Bureau de la CLE.

M. Bertrand PRUVOST, représentant de la CAPSO, se présente en tant que premier Vice-président. M. Mathieu PRUVOST, représentant de la CCPL, se présente en tant que second Vice-président. Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, représentante du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, se présente en tant que troisième Vice-présidente.

Après proposition du Président, il est acté que le vote sera réalisé à main levée.

M. B. PRUVOST est élu, par le collège des Elus, en tant que premier Vice-président avec 12 votes POUR, 0 vote CONTRE et 2 ABSTENTIONS. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Il exprime l'importance du bon équilibre entre exploitation de la ressource et préservation des milieux.

M. M. PRUVOST est élu, par le collège des Elus, en tant que second Vice-président avec 13 votes POUR, 0 votes CONTRE et 1 ABSTENTION.

Mme WAROT-LEMAIRE est élue, par le collège des Elus, en tant que troisième Vice-président avec 14 votes POUR, 0 vote CONTRE et 0 ABSTENTION.

Le Président demande les candidatures des représentants du Collège des Usages au bureau de la CLE.

M. Jean-Claude LEPAISANT, représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, M. Olivier DEMOL, représentant de la Chambre d'Agriculture, et M. Vivien LOMBARD, représentant des Propriétaires riverains, se présentent comme représentants du Collège des Usagers au Bureau de la CLE.

Le Président propose un vote à main levée ainsi que l'élection simultanée des trois représentants, ce qui est accepté.

M. LEPAISANT, M. DEMOL et M. LOMBARD sont élus, par le Collège des Usagers, en tant que Représentants du Collège des Usagers au bureau de la CLE, avec 8 votes POUR, 0 vote CONTRE et 0 ABSTENTION.

3. Révision des Règles de fonctionnement de la CLE

Mme Laura CLAVE, Animatrice de la CLE du SAGE Audomarois, présente les points à revoir au sein des Règles de fonctionnement de la CLE.

Avec 25 membres présents ou représentés sur 43, le quorum des 2/3 n'est pas atteint. La révision des Règles ne peut se faire.

4. Présentation de l'Etude Ressource (Révision de la Règle 1 du SAGE Audomarois)

Mme CLAVE présente l'avancement de l'étude, en faisant tout d'abord un rappel de la mise en place de celleci. Elle présente ensuite les résultats de la phase 1, avec le choix du scénario 2 comme scénario pour lancer la phase 2. Elle fait un point sur ce que sera cette phase 2, ainsi que sur le rétro-planning de la révision de la Règle 1 du SAGE Audomarois.

Plusieurs membres de la CLE réagissent concernant l'étape qui ajoute au scénario retenu des prélèvements de 9 Mm3 dans le bassin versant de l'Aa amont.

- M. B. PRUVOST exprime que 9 Mm3 ne correspondent pas à ce qui peut être supporté par le milieu.
- M. Alain WARD, représentant de Nord Nature Environnement, et M. LOMBARD réagissent également concernant ce prélèvement.
- M. Olivier MAURY, représentant de la DDTM, explique que c'est l'influence sur les prélèvements aval qui est mesurée grâce à cette modélisation sur l'Aa amont. Plusieurs interlocuteurs évoquent le besoin de diminuer les prélèvements.
- M. MEQUIGNON explique que les élus ont une vision d'ensemble, l'économie et l'emploi en font partie.
- M. MAURY rappelle que l'étude donne des éléments pour prendre la décision politique, décision qui sera retranscrite en nouvelle Règle 1 du SAGE. Elle peut être révisée s'il y a une évolution.
- M. MAURY réagit suite à la présentation du rétro-planning, qu'il trouve optimiste au vu des débats qui ont lieu.
- M. MEQUIGNON propose la mise en place d'un après-midi complet de débats, afin de clarifier la situation vis-à-vis de l'étude et écrire la nouvelle Règle. Il rappelle également que c'est la CLE qui a mis un frein sur les autorisations demandées et s'est engagée à respecter les délais concernant la révision de la Règle 1 du SAGE.
- M. WARD exprime son souhait d'obtenir des informations sur les incertitudes du modèle pour prendre la décision finale.
- M. MEQUIGNON relève qu'il y a quelques années, peu de personne voulait lancer l'étude. Personne ne pensait qu'il y avait ou qu'il pourrait y avoir un problème au niveau de la ressource. Pourtant, il y a eu, par la

suite, une volonté des élus pour mettre en place cette étude. Il souligne donc l'importance de s'entendre, malgré le fait que chacun ait son point de vue, pour aller à l'essentiel et avoir une vision globale du problème et ainsi trouver des solutions.

- M. MEQUIGNON remercie les membres pour leur présence et leurs interventions.
- M. MEQUIGNON clôture la séance et propose le verre de l'amitié.